



www.proeco.fr

P

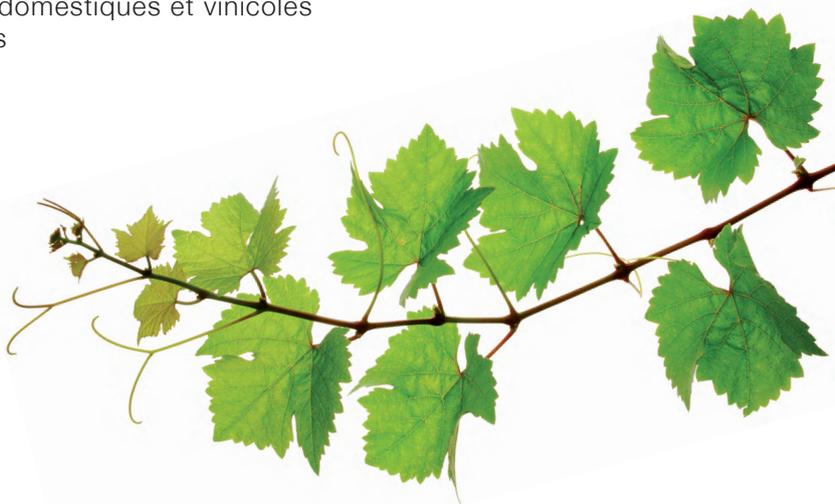
rovence Ecoconseil est un bureau d'études en Environnement spécialisé dans les métiers de l'eau et de l'assainissement.

Localisée au cœur de la région PACA, Provence Ecoconseil est une structure dynamique et réactive qui propose aux professionnels comme aux particuliers des prestations de qualité, adaptées à leurs besoins.

Notre équipe dispose de compétences pluridisciplinaires lui permettant de mener à bien l'ensemble des études et diagnostics aujourd'hui imposés par la réglementation environnementale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Nous vous proposons nos conseils, notre appui technique ainsi que le suivi de vos dossiers dans les domaines suivants :

- ▶ Dossiers ICPE (déclaration)
- ▶ Assainissement des effluents domestiques et vinicoles
- ▶ Épandage des effluents traités
- ▶ Analyses environnementales



M. **FABRET** Sébastien

Co-gérant
+33 (0) 6 83 89 24 60
s.fabret@proeco.fr

12 Traverse de Ferrières
83490 LE MUY
+33 (0) 4 83 12 44 50
contact@proeco.fr

M. **HUOT** David

Co-gérant
+33 (0) 6 78 03 44 84
d.huot@proeco.fr

Vous êtes propriétaire d'un domaine viticole...

DOSSIER ICPE (Déclaration)

D'un point de vue juridique, un domaine viticole est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Son exploitation peut être soumise à la réalisation d'un dossier de déclaration ou d'autorisation selon sa taille.

Provence Ecoconseil réalise ce dossier :

- ▶ Découverte de votre activité et visite de votre entreprise
- ▶ Identification du régime applicable à votre projet
- ▶ Réalisation du dossier de déclaration
- ▶ Suivi administratif de votre dossier auprès du service instructeur

REHABILITATION DE VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Les effluents domestiques et viticoles doivent faire l'objet d'un *assainissement sur mesure* prenant en compte leurs spécificités :

- ▶ **Leur composition :**
pollution organique due à la présence de sucre et d'alcool
- ▶ **Leur volume :**
variable et important en période de vendanges

Lorsqu'ils sont déversés dans les eaux superficielles, ils perturbent le fonctionnement du milieu aquatique car la dégradation de la matière organique est effectuée par des micro-organismes consommant une grosse quantité d'oxygène, au détriment de la faune et de la flore. Le milieu aquatique s'asphyxie peu à peu.

Provence Ecoconseil détermine quelle est la filière la plus adaptée à votre terrain (sol, pente, espace disponible, etc.) en fonction de la réglementation applicable, des caractéristiques de votre exploitation et de vos attentes en termes de budget et de sensibilité environnementale.

ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Provence Ecoconseil travaille en partenariat avec un laboratoire d'analyses environnementales. Ainsi, nous vous proposons de réaliser l'ensemble des analyses nécessaires notamment à la mise en place d'un dispositif d'assainissement ou à l'élaboration d'un plan d'épandage. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !

EPANDAGE

Notre objectif :

vous permettre de réaliser l'épandage de vos effluents, dans le respect des contraintes réglementaires et sans nuisances environnementales.

Notre mission :

- ▶ Diagnostic précis de la situation initiale sur la base de l'analyse des effluents et des sols
- ▶ Calcul de la dose maximale d'effluents à épandre en fonction de la nature du sol, de la charge des effluents, du type de culture en place
- ▶ Cartographie des parcelles et repérage des surfaces « autorisées », « interdites » ou « déconseillées » en fonction des contraintes réglementaires
- ▶ Définition de la surface réellement épandable et des quantités jour / ha et années / ha
- ▶ Selon la nature du projet, une visite avant la campagne d'épandage, avec remise du plan d'épandage commenté



N'hésitez pas à consulter notre site internet à l'adresse suivante :